



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

n° 36
2025

Bulletin officiel n° 36 du 25 septembre 2025

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo36>

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la logistique urbaine (termes, expressions et définitions adoptés)

→ [Liste JO du 24-8-2025](#) - NOR : CTNR2522946K

Enseignements primaire et secondaire

Diplômes professionnels

Épreuve d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle –

Organisation en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle –

Référentiel national d'évaluation

→ [Circulaire du 27-08-2025](#) - NOR : MENE2517122C

Orientation et examens

Calendrier 2026 des épreuves du diplôme national du brevet, du baccalauréat, des

certificats d'aptitude professionnelle, du brevet professionnel, du brevet des

métiers d'art et du brevet de technicien

→ [Note de service du 22-09-2025](#) - NOR : MENE2525995N

Diplômes professionnels

Épreuve d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle – Organisation en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle – Référentiel national d'évaluation

NOR : MENE2517122C

→ Circulaire du 27-8-2025

MENESR – DGESCO A2-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; à la directrice du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux proviseurs et proviseurs ; aux personnels enseignants ; aux candidates et candidats à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle

La présente circulaire précise l'organisation de l'épreuve d'éducation physique et sportive (EPS) au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) définie par l'arrêté du 30 août 2019 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général, à compter de la session 2026, pour toutes les catégories de candidats.

Elle comprend deux annexes détaillant les modalités d'évaluation définies dans des référentiels nationaux.

À compter de la session 2026, la circulaire du 17 juillet 2020 modifiée relative à l'évaluation de l'enseignement d'EPS, à l'organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle et au référentiel national d'évaluation du certificat d'aptitude professionnelle (MENE2018678C) est abrogée.

1. Le dispositif d'évaluation des candidats

1.1. Les deux formes d'évaluation

L'évaluation en EPS s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit en examen ponctuel terminal, en fonction du statut de l'établissement dont relève le candidat et de sa situation durant l'année de préparation au CAP.

Les candidats ne relevant d'aucun organisme de formation (cf. 2° de l'article D. 337-7 du Code de l'éducation) se présentent à l'examen ponctuel terminal.

Le CCF repose sur des situations d'évaluation qui ont lieu au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Les dates d'évaluation du CCF sont définies par les établissements de formation mettant en œuvre le CCF. Ce CCF est distinct des évaluations formatives organisées par les enseignants ou formateurs pendant l'année scolaire.

L'examen ponctuel terminal s'appuie sur une épreuve. La date est fixée par le recteur en année terminale de la formation. Plusieurs centres d'examen, placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur, peuvent être désignés dans une académie.

Ces deux formes d'évaluation, ainsi que les aménagements et adaptation d'évaluation qui y sont liées, sont détaillées dans la deuxième partie de cette circulaire.

1.2. Le projet annuel de protocole d'évaluation

Un protocole annuel d'évaluation, composante obligatoire du projet pédagogique en EPS, est transmis, sous couvert du chef d'établissement, à la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes pour contrôle de conformité avec les dispositions réglementaires, avant validation par le recteur d'académie.

Il définit :

- les activités retenues pour le CCF et la déclinaison du référentiel national pour chacune d'entre elles ;
- les modalités d'organisation du CCF et des épreuves de l'évaluation différée (report de date d'évaluation) : calendrier prévisionnel et noms des évaluateurs ;
- les aménagements du contrôle adapté ;
- les informations simples et explicites portées à la connaissance des élèves, des apprentis et des familles ;
- si possible, les outils de recueil de données.

Le protocole d'évaluation, obligatoirement porté à la connaissance des élèves, des apprentis et des familles, doit être clair et explicite pour ceux-ci.

1.3. Commission académique et commission nationale

1.3.1. La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes, présidée par le recteur d'académie ou son représentant :

- vérifie la déclinaison du référentiel national élaborée pour chacune des activités au sein de chaque champ d'apprentissage ;
- valide les protocoles d'évaluation des établissements publics et privés sous contrat, des centres de formation habilités à

- délivrer le CCF, aux échéances fixées ainsi que les déclinaisons du référentiel ;
- harmonise les notes des contrôles en cours de formation de l'enseignement obligatoire ;
- élabore progressivement des banques d'épreuves afin d'aider les établissements dans la déclinaison du référentiel national ;
- établit un compte rendu des sessions qu'elle transmet à la commission nationale dès la fin de l'année scolaire. Ce document permet de repérer les épreuves proposées dans l'académie, la répartition et la moyenne des notes des candidats selon les épreuves, les types de difficultés liées à la conception des épreuves, les évolutions souhaitées et tout renseignement demandé par la commission nationale ;
- publie les statistiques sur les moyennes académiques, leurs analyses et les préconisations qui en découlent.

Ces différentes tâches peuvent conduire à la constitution de sous-commissions académiques, présidées par un membre des corps d'inspection ou un enseignant d'EPS, membre de la commission académique. Les sous-commissions instruisent les dossiers et préparent les décisions de la commission académique, seule habilitée à harmoniser les notes.

Le renouvellement des membres de la commission académique se fait en partie ou en totalité tous les trois ans.

Pour les candidats scolarisés à l'étranger, la présidence et la composition de cette commission peuvent faire l'objet de décisions particulières d'aménagement prises par les autorités de tutelle.

1.3.2. La commission nationale d'évaluation de l'EPS, dans le cadre de ses missions, assure une régulation des modalités de l'évaluation au CAP pour tous les types d'examens. Elle a également pour missions :

- de contribuer à l'évolution du cahier des charges des outils informatiques de recueil des données ;
- d'enrichir les banques d'épreuves afin d'aider les établissements dans la déclinaison du référentiel national par activités ;
- de publier les données statistiques significatives de la session d'examen ;
- de proposer les adaptations ou modifications éventuelles des référentiels nationaux.

La commission nationale comprend des représentants de l'administration centrale, des corps d'inspection et des experts disciplinaires. Le renouvellement des membres de cette commission se fait en partie ou en totalité tous les trois ans.

2. Les modalités d'évaluation

2.1. Le contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation du candidat permet de l'évaluer sur deux activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) qui relèvent de deux champs d'apprentissage sur les cinq prévus en annexe 1. Pour chaque champ d'apprentissage, une fiche précise les principes d'élaboration de l'épreuve, les critères d'évaluation, les repères de notation (annexe 1). Toute situation d'évaluation, individuelle ou collective, donne lieu à une notation individuelle conformément aux fiches en annexe 1.

L'enseignement en EPS est assuré par le même enseignant ou formateur sur l'année scolaire.

Pour chacune des activités physiques, sportives et artistiques, une note de 0 à 20 points est proposée. La note finale correspond à la moyenne des deux notes obtenues dans les deux Apsa. Cette note sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique. Si la note présente un dixième de point égal à 5, celle-ci sera arrondie au point supérieur : par exemple, la note 10,5 sera arrondie à 11.

En fin d'année scolaire, à une date arrêtée par le recteur, les propositions de notes attribuées aux candidats d'un même centre d'examen sont transmises à la commission académique d'harmonisation et de propositions de notes précitée selon des modalités fixées par l'échelon académique.

L'évaluation différée en cas de problème de santé temporaire ou de force majeure

Pour les candidats qui attestent de blessures ou de problèmes de santé temporaires, authentifiés par l'autorité médicale scolaire, l'établissement ou le centre de formation prévoit des situations d'évaluation différée. Peuvent également en bénéficier les candidats assidus qui, en cas de force majeure, ne peuvent être présents à la date fixée pour les épreuves du CCF, sous réserve de l'obtention de l'accord du chef d'établissement ou du directeur du centre de formation, après consultation des équipes pédagogiques.

Les cas d'absence

Lorsqu'un candidat évalué en CCF est absent à une des situations de fin de séquence sans justification valable, la note zéro lui est attribuée. La note finale sera la moyenne des notes obtenues.

En revanche, s'il est absent sans justification à toutes les situations d'évaluation, il est déclaré « absent », ce qui entraîne, comme lorsqu'un candidat évalué par examen terminal est absent sans justification valable, la non-délivrance du diplôme (cf. règle générale prévue au sixième alinéa de l'article D. 337-16 du Code de l'éducation).

Situations particulières

- Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des deux activités retenues, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement obligatoire d'EPS en contrôle en cours de formation, une activité au lieu des deux, après expertise de l'inspection pédagogique.
- Lorsqu'il s'avère un cas d'impossibilité majeure, attestée par les corps d'inspection, au cours de la réalisation d'au moins une des Apsa, l'établissement peut demander auprès du recteur l'autorisation d'inscrire ses candidats en examen ponctuel terminal dans les mêmes modalités que celles fixées par l'arrêté du 30 août 2019 précité.

2.2. L'examen ponctuel terminal

Les candidats qui relèvent de l'examen ponctuel, choisissent une épreuve, parmi celles proposées en annexe 2 de la présente circulaire. Cette épreuve vise à évaluer le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) dans un champ d'apprentissage. Les candidats sont évalués à partir d'un référentiel propre à l'examen ponctuel terminal.

À son inscription, le candidat est réputé apte à l'épreuve à laquelle il s'inscrit. L'épreuve est notée sur 20 points. La proposition de note établie par l'évaluateur est transmise à la commission académique d'harmonisation et de propositions de notes pour harmonisation, puis au jury pour attribution de la note définitive. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examen.

En cas de survenance d'une inaptitude avant le début ou au cours des épreuves, il revient aux examinateurs d'apprécier la situation pour ne pas formuler de note s'ils considèrent les éléments d'appréciation trop réduits et d'apporter la mention Dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Les candidats déclarés « sportifs de haut niveau » qui se présentent à l'examen ponctuel terminal sont soumis aux dispositions de la partie 2.5 de la présence circulaire.

2.3. Dispositions particulières du contrôle adapté ou aménagé

Un contrôle adapté peut être proposé dans le cadre d'évaluations en CCF ou ponctuelles, selon des dispositions proposées par l'établissement ou arrêtées par le recteur dans le cadre de l'examen ponctuel terminal.

Il s'adresse aux publics qui présentent des besoins éducatifs particuliers : les candidats en situation de handicap ou en inaptitude partielle (de manière permanente ou temporaire).

Les services de santé scolaire et la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes sont sollicités pour établir et valider les modalités des aménagements d'examen.

2.3.1. Aménagements liés au handicap ou à l'inaptitude partielle permanente attestée par l'autorité médicale scolaire en début d'année scolaire

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au vu de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 (dont son annexe disponible au bulletin de l'éducation nationale (BOEN) n° 15 du 14 avril 1999) donnent lieu à une dispense d'épreuve. Un handicap attesté en début d'année par l'autorité médicale peut empêcher une pratique régulière ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée.

Dans le cadre du contrôle en cours de formation, plusieurs cas peuvent se présenter :

- l'établissement peut offrir un ensemble de deux activités, dont une peut être adaptée ;
- l'établissement peut proposer un ensemble de deux activités adaptées relevant, autant que possible, de deux champs d'apprentissage distincts ;
- pour des cas très particuliers, on pourra proposer une seule activité adaptée.

Les adaptations sont proposées après concertation au sein de l'établissement des professeurs d'EPS et des services de santé scolaire, en tenant compte des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ou des projets d'accueil individualisé (PAI) encadrant la scolarité du candidat. Les propositions d'adaptation sont soumises à l'approbation du recteur.

Si aucune adaptation n'est possible dans l'établissement, une épreuve adaptée en examen ponctuel terminal (telle que définie par le recteur de l'académie) peut être proposée.

2.3.2. Aménagements liés à l'inaptitude partielle temporaire attestée par l'autorité médicale scolaire en cours d'année

Au cours de l'année, alors que le candidat est inscrit en contrôle en cours de formation, une inaptitude momentanée, partielle ou totale, peut être prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie. Il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprécier la situation pour :

- soit renvoyer l'élève à une situation d'évaluation différée ;
- soit permettre une certification sur une seule activité, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter la seconde épreuve physique de son ensemble certificatif. Dans ce cas, le candidat est noté sur une seule activité ;
- soit ne pas formuler de proposition de note s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner Dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

2.3.3. Dispositions propres aux apprentis en situation de handicap

Les aménagements spécifiques mis en place au bénéfice des candidats en situation de handicap préparant le diplôme par la voie de l'apprentissage sont fixés selon les dispositions des articles R. 6222-50 et R. 6222-51 du Code du travail.

2.4. Les dispenses d'épreuve d'EPS

Seuls les handicaps ne permettant pas au candidat une pratique adaptée au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 (dont l'annexe est disponible au BOEN n° 15 du 14 avril 1999) entraînent une dispense d'épreuve.

Les candidats de la formation professionnelle continue et ceux ne relevant d'aucun organisme de formation qui souhaitent obtenir une dispense de l'épreuve d'EPS sont tenus d'en faire la demande conformément à l'article D. 337-19 du Code de l'éducation auprès des services des examens du rectorat.

2.5. Dispositions propres aux sportifs de haut niveau

Sont ci-après désignés sous l'appellation « sportifs de haut niveau » les candidats suivants :

- 1) les candidats inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau, de sportifs Espoirs, de sportifs des collectifs nationaux ou de juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau, arrêtées par le ministre chargé des sports ;
- 2) les sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le projet de performance fédéral validé par le ministère chargé des sports pour chaque fédération ;
- 3) les candidats des centres de formation des clubs professionnels et les sportifs disposant d'un contrat de travail.

Sur proposition du groupe de pilotage défini par l'instruction interministérielle DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau et sous réserve de validation par le recteur d'académie, ces candidats

peuvent bénéficier des modalités exposées ci-après.

Pour bénéficier des aménagements de l'examen, les sportifs de haut niveau doivent, au moment de leur inscription à l'examen du diplôme, justifier d'un statut attesté durant l'année civile en cours. Aucune modification de statut ne peut être acceptée après la fin de la période d'inscription à l'examen.

2.5.1. Dans le cadre du contrôle en cours de formation

En application des dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 30 août 2019 modifié précité, les candidats sportifs de haut niveau présentant le CAP peuvent bénéficier d'un aménagement du contrôle en cours de formation sous la forme suivante :

a) le candidat est évalué sur une des deux activités constituant l'épreuve d'EPS et relevant de deux champs d'apprentissage différents. Pour la deuxième activité, qui correspond à la spécialité sportive du candidat, celui-ci n'est pas évalué et la note de 20/20 est automatiquement attribuée sous réserve qu'elle ne soit pas l'unique note retenue pour l'épreuve d'EPS ;
b) les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves sont adaptés sur le cursus des deux années CAP.

Si les conditions d'aménagement ne permettent pas aux candidats de se présenter aux épreuves prévues en contrôle en cours de formation, ils peuvent, en application des dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 30 août 2019 modifié précité, être évalués par examen ponctuel terminal.

2.5.2. Dans le cadre de l'examen ponctuel terminal

Les candidats « sportifs de haut niveau », ayant justifié ou non du suivi d'une formation préparant au diplôme, dès lors qu'ils se présentent à l'épreuve d'EPS sous la forme de l'examen ponctuel terminal, sont évalués selon la modalité exposée au a) de la sous-partie 2.5.1.

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe(s)

📄 **Annexe 1 – Modalités d'évaluation (1)**

📄 **Annexe 2 – Modalités d'évaluation (2)**

Annexe 1

Champ d'apprentissage n° 1 : Réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève cherche à mobiliser au mieux ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible, établir et dépasser un record personnel.

Principes d'évaluation

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence.

Situation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants.

- Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou battre un record.
- Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'Apsa support de l'évaluation.

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants.

- S'engager et persévérer seul ou à plusieurs dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une épreuve de production de performance.
- Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.
- Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.

Modalités

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP).

Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation.

Situation d'évaluation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 1

L'épreuve engage le candidat à produire sa meilleure performance à une échéance donnée. Le jour de l'épreuve finale, la performance produite est mise en corrélation avec le degré de compétence atteint par l'élève dans le premier AFLP pour déterminer la note sur 7 points. Selon la situation proposée, cette performance peut résulter d'une épreuve combinée ou d'une pratique collective (relais par exemple).

Repères d'évaluation												
AFLP évalués		Degré 1			Degré 2			Degré 3			Degré 4	
Positionnement précis dans le degré.		-		+	-		+	-		+	-	+
AFLP1 Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou battre un record.		- Il mobilise ses ressources bien en deçà de ses capacités. - Il répartit ses efforts de façon aléatoire.			- Il mobilise modérément et/ou ponctuellement ses ressources. - Il répartit ses efforts de manière inadaptée.			- Il mobilise ses ressources de manière conséquente pour produire ses performances. - Il répartit lucidement les efforts sur l'ensemble de l'épreuve.			- Il mobilise pleinement ses ressources (de différentes natures). - Il répartit stratégiquement ses efforts sur l'ensemble de l'épreuve.	
Note sur 7 points		0	1	2				4	5	6	7	
Performance Barème établissement		o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
AFLP2 - Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.		- Il crée de la vitesse mais ne l'entretient pas ou ne la contrôle pas suffisamment. - La motricité est souvent atone et les actions confuses. Les placements, les déplacements segmentaires et la coordination des actions sont difficilement contrôlés, limitant la prolongation de l'effort ou présentant même un risque pour son intégrité physique.			- Il crée de la vitesse qu'il entretient sur une courte durée. - La motricité parfois déséquilibrée, manque de tonicité, d'amplitude et/ou de fréquence. Dans ses actions propulsives insuffisamment coordonnées ou mal orientées, l'élève s'éloigne des trajets et des trajectoires efficaces.			- Il crée et entretient la puissance (Force X Vitesse) sur des trajets et des trajectoires de plus en plus proches de l'idéal. - Les placements et déplacements des différents segments permettent des appuis solides et des actions de propulsion efficaces même si la motricité reste énergivore.			- Il crée et entretient la puissance. Il varie les accélérations et coordonne ses actions à bon escient. - La motricité vient fluide et efficace.	
Note sur 5 points		0	0,5 pt			1 pt	2 pts			2,5 pts	4 pts	4,5 pts -----5 pts

Évaluation au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points.

Repères d'évaluation				
AFLP évalué	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP3 - S'engager et persévérer seul ou à plusieurs dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.	Il s'engage trop superficiellement ou trop ponctuellement pour permettre les transformations attendues.	Il s'engage dans les phases d'effort modéré mais abandonne face à un début de difficulté.	Il maintient l'effort jusqu'au terme de l'épreuve et accepte régulièrement la répétition pour progresser notamment lorsqu'il perçoit des signes de réussite.	Il maintient et prolonge l'effort. Il accepte systématiquement la répétition pour progresser.

Repères d'évaluation				
AFLP évalué	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP4 - S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une épreuve de production de performance.	Il est peu ou pas concerné par son rôle.	Il assure provisoirement ou partiellement son rôle.	Il assure son rôle en suivant les recommandations de l'enseignant.	Il assure son rôle en prenant parfois des initiatives.

Repères d'évaluation				
AFLP évalué	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP5 - Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.	Il ébauche un échauffement sans effets réels.	Il produit un échauffement global et rapide ou a besoin d'un guidage régulier de l'enseignant.	Il structure sa préparation en différentes étapes avec un guidage ponctuel de l'enseignant.	Il structure sa préparation en différentes étapes suffisamment longues et efficaces sans guidage de l'enseignant.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
	Il identifie difficilement ses progrès. L'annonce des performances est très décalée de la réalité.	Il a une connaissance approximative de ses progrès et de ses performances.	Il identifie ses progrès et connaît ses meilleures performances. Il sait les situer dans le monde sportif.	Il relativise sa performance au regard du monde sportif et perçoit les facteurs de progression.

Champ d'apprentissage n° 2 : Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève prévoit et régule son déplacement à partir de l'analyse de l'environnement ; il s'y engage pour partir et revenir, tout en préservant sa sécurité et celle des autres.

Principes d'évaluation

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence.

Situation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants.

- Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer.
- Utiliser des techniques efficaces pour adapter son déplacement aux caractéristiques du milieu.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'Apsa support de l'évaluation.

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants.

- Sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une activité de pleine nature.
- Contrôler ses émotions pour accepter de s'engager dans un environnement partiellement connu.
- Se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité.

Modalités

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP).

Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation.

Situation d'évaluation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 2

- L'épreuve engage le candidat à choisir et réaliser un itinéraire adapté à son niveau, à partir de la lecture et de l'analyse des caractéristiques du milieu et de ses propres ressources. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté ou de complexité de l'itinéraire (par exemple, cotation des voies en escalade, cotation des balises en course d'orientation, difficulté variable du parcours en sauvetage aquatique ou en VTT, etc.) et se déroule dans le cadre d'une durée ou de distances définies, suffisantes pour permettre à l'élève de révéler par sa conduite les compétences acquises (1). - L'épreuve présente des éléments variés d'incertitude (2), en milieu connu, qui nécessitent de mener le jour de l'évaluation, seul ou à plusieurs, une analyse sur la pertinence du choix d'itinéraire. - Elle intègre impérativement les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé dans la pratique. - L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide (3) nécessaires à l'expression des compétences des élèves, leur permettant de s'engager et de réguler si nécessaire leur projet d'itinéraire. Lorsque des modalités collectives et individuelles d'épreuves sont proposées, l'élève choisit celle dans laquelle il souhaite passer son épreuve (la notation reste quant à elle posée de manière individuelle). L'évaluation tient compte des différences filles-garçons.
--

AFLP évalués	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP1 - Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer.	• L'élève choisit un parcours souvent inadapté à ses ressources. Le parcours n'est réalisé que partiellement. • Il connaît peu les signaux d'alerte (4), le renoncement est subit et non anticipé.	• L'élève réussit aisément un parcours souvent trop facile au regard de ses ressources. • Il connaît les signaux d'alerte mais ne mobilise pas les techniques et méthodes en vue d'en atténuer les effets. La possibilité de renoncer est choisie tardivement et/ou à la suite d'hésitations multiples.	• L'élève choisit un parcours adapté à ses ressources et le mène à son terme. • Il connaît les principaux signaux d'alerte et mobilise des compétences en vue d'en atténuer les effets. Le renoncement est un acte volontaire et anticipé.	• L'élève choisit des parcours exigeants qu'il réussit très régulièrement en exploitant pleinement ses ressources. • Il connaît les signaux d'alerte et anticipe pour pouvoir en reculer les effets dans le temps. Le renoncement est un acte volontaire dont l'expérience est utilisée pour progresser.
	Itinéraire non réalisé, impossibilité d'estimer la difficulté. 0 point ----- 1 points	Coefficient de difficulté de l'itinéraire (5) 1,5 point ----- 3 points	Coefficient de difficulté de l'itinéraire (5) 3,5 points ----- 5 points	Coefficient de difficulté de l'itinéraire (5) 5,5 points ----- 7 points
Note sur 7 points				

AFLP2 - Utiliser des techniques efficaces pour adapter son déplacement aux caractéristiques du milieu. Note sur 5 points	L'élève utilise des techniques de déplacements usuelles et quotidiennes indépendamment des caractéristiques du milieu. 0 point ----- 0,5 point	L'élève utilise prioritairement et optimise des techniques de déplacement peu spécifiques ne répondant que trop partiellement aux caractéristiques du milieu. 1 point ----- 2 points	L'élève utilise différentes techniques spécifiques d'appui et de déplacement pour répondre au système de contrainte proposé. 2,5 points ----- 4 points	L'élève mobilise des techniques efficaces pour rendre son déplacement fluide. Elles permettent de s'adapter à la majorité des milieux dans des zones de difficulté moyenne et prennent en compte son niveau de ressources. 4,5 points ----- 5
---	--	--	--	---

- (1) Un abandon ou un dépassement important de la durée de l'épreuve lorsque celle-ci est fixée doit être considéré comme un indicateur d'un choix d'itinéraire inapproprié de l'élève (degré 1 de l'AFLP).
- (2) L'incertitude peut relever d'une autre nature que celle du milieu inconnu, elle peut être événementielle par exemple (nombre de mannequins à récupérer, déclenchement de leur coulée, nature des obstacles en VTT, nombre de blocs ou de voies à réaliser, etc.).
- (3) Par exemple, délai de conception du projet de déplacement, modalités de régulation du projet initial, possibilité d'itinéraire de réchappe, nombre d'essais ou de points de repos, modalité de progression (escalade en moulINETTE corde tendue, moulINETTE avec corde molle, moulINETTE avec corde molle et assurage dynamique, mouli-tête, etc.).
- (4) Signaux d'alerte : sur le milieu : dégradation des conditions météo, du support d'évolution (eau, sol, neige, etc.) et sur soi : stress, fatigue, fréquence cardiaque, réduction du champ visuel, etc.).
- (5) Pour l'AFLP, l'évaluateur positionne l'élève dans un degré puis ajuste la note en fonction du niveau de difficulté/complexité de l'itinéraire réalisé par l'élève (par exemple cotation de la voie en escalade).

Évaluation au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP3 - Sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement.	L'élève emprunte un itinéraire improvisé, inadapté, qui le place fréquemment en échec.	L'élève témoigne d'une lecture globale du milieu et les difficultés éventuelles s'identifient au fur et à mesure du déplacement sans remettre en cause le projet initial.	L'élève démontre une lecture significative du milieu en définissant un projet qui prend en compte son niveau de ressources et les contraintes du milieu. Il adapte son projet en réaction à court terme.	L'élève anticipe ses actions de déplacement grâce à une lecture significative du milieu. La remise en cause potentielle du projet est anticipée à moyen terme.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP4 - S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une activité de pleine nature.	L'élève s'implique peu ou pas dans les rôles sociaux mis en œuvre dans les leçons.	L'élève s'implique de manière inconstante dans les rôles sociaux et sur sollicitation de l'enseignant.	L'élève s'implique régulièrement dans les rôles sociaux en suivant les recommandations de l'enseignant.	L'élève s'implique volontiers dans les rôles sociaux en prenant des initiatives en vue de permettre à ses camarades de progresser.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP5 - Contrôler ses émotions pour accepter de s'engager dans un environnement partiellement connu.	L'élève contrôle ses émotions uniquement dans des contextes facilitants.	L'élève contrôle ses émotions dans des contextes connus.	L'élève contrôle régulièrement ses émotions dans différents contextes partiellement connus.	L'élève contrôle ses émotions dans les contextes nouveaux ou à un degré d'incertitude élevé.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP6 - Se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité.	Les critères de sécurité relatifs protocole de sécurité ne sont pas respectés.	Les critères de sécurité relatifs au protocole de sécurité sont respectés de façon intermittente.	Les critères de sécurité relatifs au protocole de sécurité sont systématiquement respectés	Les critères de sécurité relatifs au protocole de sécurité sont systématiquement respectés et l'élève participe à leur acquisition au sein du groupe.

Champ d'apprentissage n° 3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui »

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève réalise une prestation qui se donne à voir et qui vise à produire intentionnellement des effets esthétiques ou émotionnels pour un spectateur ou un juge.

Principes d'évaluation

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un en fin de séquence d'enseignement et l'autre au fil de la séquence.

Situation d'évaluation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants.

- S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.
- Utiliser des techniques pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation.

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants.

- Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.
- Utiliser des critères explicites pour apprécier et/ou évaluer la prestation indépendamment de la personne.
- Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir d'éléments de culture liés à la pratique abordée pour éveiller une curiosité culturelle.

Modalités

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP).

Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation.

Situation d'évaluation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 3				
- L'épreuve engage le candidat à réaliser individuellement ou collectivement une prestation face à un public. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté dans les éléments réalisés (en lien éventuel avec le code UNSS en vigueur) ou des choix dans les composantes artistiques. - La prestation se déroule sur un ou deux passages selon les contraintes de temps et d'installation. - L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide nécessaires à l'expression des compétences des élèves, leur permettant de s'engager dans leur projet (sécurité active ou passive par exemple).				
AFLP évalués	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 1 - S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.	- L'élève cherche à « faire vite » pour s'exposer le moins longtemps possible. - Il produit une motricité étiquée, limitée à une gestuelle mal maîtrisée.	- L'élève vise juste à « faire » pour répondre aux exigences formelles. - Il produit une motricité peu assurée et de faible difficulté ou avec prise de risque inconsiderée.	- L'élève organise sa prestation pour « faire bien » en assumant sa présence face à un public. - Il produit une motricité contrôlée avec une prise de risque adaptée à ses capacités.	- L'élève s'organise pour « faire bien et beau » à l'attention des spectateurs ou des juges. - Il produit une motricité esthétique, fluide, complexe et maîtrisée.
Note sur 7 points	0 point ----- 1 point Selon l'Apsa support, niveau de difficulté /complexité des paramètres	1,5 point ----- 3 points Selon l'Apsa support, niveau de difficulté /complexité des paramètres	3,5 points -----5 points Selon l'Apsa support, niveau de difficulté /complexité des paramètres	5,5 points -----7 points Selon l'Apsa support, niveau de difficulté / complexité des paramètres
Pour cet AFLP, l'évaluateur positionne l'élève dans un degré puis ajuste la note en fonction du niveau de difficulté/complexité de la prestation réalisée par l'élève (exemples nombre d'éléments A, B, C ou D en gymnastique ou acrosport, nombre ou variété des paramètres du mouvement ou procédés de composition en danse).				

AFLP 2 - Utiliser des techniques pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.	• L'élève produit des éléments aléatoires avec de fréquents déséquilibres involontaires. • Il réalise une prestation très pauvre sans préoccupation d'être apprécié et jugé.	• L'élève juxtapose des éléments qui sont ébauchés sans grande stabilité. • Il réalise une prestation impersonnelle, composée d'éléments minimalistes. Il tient partiellement compte du placement des spectateurs / des juges.	• L'élève accentue les paramètres du mouvement, les éléments sont amples et liés. • Il réalise une prestation qui se personnalise, composition, mise en scène et exécution sont organisées en fonction du spectateur / du juge.	• L'élève enchaîne des éléments et des actions sur un rythme varié. • Il réalise une prestation originale et captivante. La composition, la mise en scène et l'interprétation créent des effets.
	0 point ----- 0,5 point	1 point----- 2 points	2,5 points -----4 points	4,5 points ----- 5 points
Note sur 5 points				

Évaluation au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 3 - Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.	L'élève montre des confusions et quelques oublis. Sa concentration est momentanée. De nombreux gestes parasites subsistent. La prestation est inachevée, improvisée ou préparée à la hâte lors des différentes présentations au cours de la séquence.	L'élève montre encore quelques hésitations. Sa déconcentration est momentanée. La prestation est partiellement répétée. Elle est monocorde ou ne respecte pas toutes les exigences prévues.	L'élève assure régulièrement une prestation mémorisée. La concentration est constante au service de l'exécution. La prestation comporte des temps forts et des temps faibles. Elle respecte toutes les exigences prévues.	L'élève réalise une prestation fluide et intégrée. La concentration est au service de l'interprétation. La prestation varie en intensité pour entretenir l'intérêt du juge et du spectateur ; y compris le jour de l'évaluation finale malgré le stress généré par ce moment.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 4 - Utiliser des critères explicites pour apprécier et/ou évaluer la prestation indépendamment de la personne.	L'élève observe de façon inattentive et superficielle. Il confond les critères et globalise les prestations sans les hiérarchiser. Il juge la personne.	Son attention est partielle. L'élève hiérarchise les prestations sans expliquer ou sans se référer précisément au code partagé. Sa neutralité est variable.	Son attention est constante et respectueuse. L'élève comprend les critères ou le code. Il les utilise avec fiabilité et neutralité pour expliquer le positionnement de la prestation	Son attention est constante et bienveillante pouvant mener à des conseils. L'élève argumente ses choix en complétant les critères retenus

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 5 - Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.	- L'élève agit sans préparation, perd ses moyens le « jour J ». - Il oublie les consignes importantes de sécurité.	- L'élève se prépare de façon succincte et globale. Il gère difficilement l'émotion de l'épreuve. - Il applique les consignes de sécurité de façon inconstante.	- L'élève sait s'échauffer spécifiquement et termine sa prestation en contrôlant ses émotions. - Il applique les consignes de sécurité.	- L'élève produit un échauffement complet (général et spécifique, progressif, modéré et continu). - Il adopte une attitude sereine et rassurante.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 6 - S'enrichir d'éléments de culture liés à la pratique abordée pour éveiller une curiosité culturelle.	L'élève pratique sans porter d'intérêt à la culture de référence de l'activité support. Le vocabulaire employé démontre une méconnaissance de l'activité.	L'élève est en mesure d'évoquer quelques éléments de la culture de référence de l'activité support. Le vocabulaire employé démontre une connaissance partielle de l'activité.	L'élève est en mesure d'explicitier ce qu'il réalise en utilisant le vocabulaire et les notions essentielles de l'activité support.	L'élève témoigne d'une culture élargie sur l'activité support et est en mesure d'explicitier les différences avec sa pratique scolaire.

Champ d'apprentissage n° 4 : Conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage avec lucidité dans une opposition, seul ou en équipe, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur ou en faveur de l'équipe.

Principes d'évaluation

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence.

Situation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants.

- Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.
- Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marque et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'Apsa support de l'évaluation.

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants.

- Persévérer face à la difficulté et accepter la répétition pour améliorer son efficacité motrice.
- Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.
- Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.
- Connaître les pratiques sportives dans la société contemporaine pour situer et comprendre le sens des pratiques scolaires.

Modalités

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP). Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation.

Situation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 4				
Repères d'évaluation				
AFLP évalués	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
L'épreuve engage le candidat dans plusieurs oppositions présentant des rapports de force équilibrés. En fonction des contextes et des effectifs, différentes possibilités restent offertes en termes de compositions d'équipe, de poules, de formules de compétition ou de formes de pratiques. Le règlement peut être adapté par rapport à la pratique sociale de référence (nombre de joueurs, modalités de mise en jeu, formes de comptage, etc.) pour permettre de mieux révéler le degré d'acquisition de l'AFLP. Pour chaque rencontre, un temps d'analyse est prévu entre deux séquences de jeu pour permettre aux élèves d'ajuster leur stratégie au contexte d'opposition.				
AFLP 1 - Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.	L'élève identifie difficilement les situations favorables et tente des actions décisives	L'élève identifie occasionnellement les situations favorables mais décisives.	L'élève parvient rapidement à produire des actions décisives lorsqu'il est en situation favorable.	L'élève identifie la situation favorable et produit instantanément l'action qui permet de l'exploiter.
Note sur 7 points AFLP points	Gain des matchs 0 point ----- 1 point	Gain des matchs 1,5 point ----- 3 points	Gain des matchs 3,5 points ----- 5 points	Gain des matchs 5,5 points ----- 7
AFLP2 - Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marquer et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer.	- Il utilise des techniques peu efficaces pour créer des occasions de marque. Il n'a pas d'intentions tactiques réelles - Il est spectateur de l'attaque adverse.	- Il utilise des techniques stéréotypées qui créent aléatoirement des occasions de marque. - Les moyens de défense tardent à être mobilisés et permettent rarement de freiner l'attaque.	- Il crée régulièrement le déséquilibre pour l'amener à des occasions de marque en utilisant une technique privilégiée. - Il utilise des moyens de défense qui permettent de gêner fortement et régulièrement l'attaque.	- Les techniques d'attaques sont variées et adaptées à l'intention tactique et stratégique. - Il utilise des techniques de l'attaque.
Note sur 5 points	0 point----- 0,5 points	1 point -----2 points	2,5 points-----4 points	4,5 points -----5
Remarque: Lors de l'évaluation finale, l'élève est positionné dans un degré d'acquisition et sa note est ajustée en fonction de la proportion des oppositions gagnées.				

Évaluation au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points.

Repères d'évaluation				
AFLP évalué	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
	Il évite la répétition, il fait preuve d'une persévérance limitée face à l'effort.	Il accepte momentanément la répétition mais se décourage rapidement face à la difficulté.	Il accepte spontanément la répétition et persévère lorsqu'il perçoit des signes de réussite.	Il sait surmonter les moments d'échec, essaie de les comprendre et persévère pour progresser.
Repères d'évaluation				
AFLP évalué	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
	- Il abandonne notamment lorsque le score se creuse en sa défaveur - Il adopte une attitude irrespectueuse face à son adversaire lors de la défaite ou de la victoire. - Il intègre difficilement les règles. - Il s'implique peu ou pas dans les rôles sociaux mis en œuvre dans les leçons.	- Il se décourage lorsque le score se creuse en sa défaveur. - Il contrôle mal ses émotions dans les moments d'enjeu ou à l'issue de la rencontre. - Il met en œuvre partiellement ou sans grande assurance les règles retenues. - Il s'implique de manière inconstante dans les rôles sociaux.	- Il s'engage jusqu'à la fin de la rencontre quelle que soit l'évolution du score. - Il accepte la victoire ou la défaite sans démonstration excessive. Il contrôle ses émotions lors du déroulement de la rencontre. - Il comprend et fait appliquer les règles principales. - Il s'implique régulièrement dans les rôles sociaux.	- Il fait preuve de sang-froid et de persévérance tout au long de la rencontre. - Il gagne avec humilité et perd sans rancune. - Il respecte et fait respecter l'ensemble des règles et règlement retenus. - Il s'implique systématiquement dans les rôles sociaux.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 5 - Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.	Il s'engage très modérément et attend les consignes.	Il a besoin d'être guidé régulièrement par l'enseignant.	Il se prépare avec efficacité. Certains aspects sont encore réalisés sans approfondissement.	Il se prépare activement et spontanément de manière générale et spécifique.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 6 - Connaître les pratiques sportives dans la société contemporaine pour situer et comprendre le sens des pratiques scolaires.	L'élève pratique sans porter d'intérêt à la culture de référence de l'activité support. Le vocabulaire employé démontre une méconnaissance de l'activité.	L'élève est en mesure d'évoquer quelques éléments de la culture de référence de l'activité support. Le vocabulaire employé démontre une connaissance partielle de l'activité.	L'élève est en mesure d'explicitier ce qu'il réalise en utilisant le vocabulaire et les notions essentielles de l'activité support.	L'élève témoigne d'une culture élargie sur l'activité support et est en mesure d'explicitier les différences avec sa pratique scolaire.

Au cours de la séquence dans les échanges avec les élèves et lors des phases de verbalisation, l'enseignant identifie le degré atteint par l'élève sur ce registre de compétence afférent à la connaissance culturelle de l'activité support et à la capacité à la verbaliser.

Champ d'apprentissage n° 5 : Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève apprend à s'entraîner pour viser à long terme, de façon lucide et autonome, le développement et l'entretien de ses capacités physiques en lien avec un projet personnel d'entraînement.

Principes d'évaluation

Deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence.

Situation de fin de séquence : notée sur 12 points, elle porte sur l'évaluation des attendus suivants.

- Construire et stabiliser une motricité spécifique pour être efficace dans le suivi d'un thème d'entraînement en cohérence avec un mobile personnel de développement.
- Mettre en lien des ressentis avec une charge de travail pour réguler cette charge de manière autonome.

L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation

Évaluation au fil de la séquence : notée sur 8 points, elle porte sur l'évaluation de 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les 4 suivants.

- Mobiliser différentes méthodes d'entraînement, analyser ses ressentis pour fonder ses choix.
- Coopérer et assurer les rôles sociaux pour aider au progrès individuel dans des conditions de sécurité.
- S'engager avec une intensité ciblée et persévérer dans l'effort pour envisager des progrès.
- Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.

Modalités

En fin de formation, le candidat choisit de répartir les 8 points entre les deux AFLP retenus avant la situation d'évaluation (avec un minimum de 2 points pour un AFLP).

Trois choix sont possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève au cours des premières séances de la séquence, avant la situation d'évaluation.

Situation d'évaluation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage 5				
AFLP évalués	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
- L'épreuve engage le candidat dans la mise en œuvre d'une méthode choisie parmi des propositions de l'enseignant en lien avec un thème d'entraînement motivé par un choix de projet qui peut être guidé par l'enseignant. - Cette mise en œuvre fait référence à un carnet d'entraînement qui identifie et organise des connaissances et des données individualisées. Elle est préparée en amont et/ou le jour de l'épreuve. Elle peut être régulée en cours de réalisation par l'élève selon des ressentis d'effort attendus et/ou de fatigue. - Les paramètres liés à la charge de travail (volume, durée, intensité, complexité, récupération, etc.) sont clairement identifiés et définis par l'élève dans une alternance temps de travail, temps de récupération et temps d'analyse. - L'évaluation de l'AFLP doit être favorisée par l'organisation et la durée de la séance d'évaluation.				

AFLP 1 - Construire et stabiliser une motricité spécifique pour être efficace dans le suivi d'un thème d'entraînement en cohérence avec un mobile personnel de développement. Note sur 7 points	• L'élève poursuit un thème d'entraînement sans mobile apparent. • Il ne maîtrise pas suffisamment les contenus techniques et sécuritaires pour produire une motricité efficace.	• L'élève s'oriente sur un choix de thème sans savoir exprimer de mobile. • Il maîtrise partiellement les éléments techniques et sécuritaires permettant la réalisation de la séance.	• L'élève exprime son mobile pour orienter son choix de thème d'entraînement. • Il maîtrise globalement les éléments techniques et sécuritaires permettant la réalisation de la séance.	• L'élève explique le lien entre son mobile personnel et son choix de thème. • Il adopte une motricité sécuritaire au service d'un thème d'entraînement.
	0 point ----- 1 point	1,5 point----- 3 points	3,5 points ----- 5 points	5,5 points----- 7 points
AFLP 2 - Mettre en lien des ressentis avec une charge de travail pour réguler cette charge de manière autonome. Note sur 5 points	Il exprime difficilement ses ressentis. La régulation est inexistante pour permettre un réel engagement moteur.	Il met difficilement en relation sa charge de travail avec des ressentis qui restent très généraux. L'engagement reste inégal et superficiel.	Il met en relation sa charge de travail avec des ressentis qui se différencient et se précisent. L'élève utilise un paramètre pour réguler sa charge de travail pour être dans des zones d'effort ciblées.	En fonction des ressentis, la charge de travail est modulée grâce à plusieurs paramètres en restant en cohérence avec le thème choisi permettant un engagement moteur effectif et visible.
	0 point-----0.5 point	1 point----- 2 points	2,5 points ----- 4 points	4,5 points----- 5 points

Évaluation réalisée au fil de la séquence : 8 points

Seuls deux AFLP seront retenus pour constituer cette partie de la note sur 8 points.

AFLP évalué	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP 3 - Mobiliser différentes méthodes d'entraînement, analyser ses ressentis pour fonder	Il se focalise sur la reproduction d'une méthode unique sans envisager d'autres expérimentations.	Il ne tire pas profit de l'expérience des différentes méthodes proposées. La réalisation s'effectue par duplication, sans réflexion.	Il effectue un choix de charge de travail en fonction de l'expérience vécue dans diverses méthodes.	Il varie ses choix de méthodes en fonction de l'expérience qu'il en retire.

AFLP évalué	Repères d'évaluation		
	Degré 1	Degré 2	Degré 3
AFLP 4 - Coopérer et assurer les rôles sociaux pour aider au progrès individuel dans des conditions de sécurité.	Il travaille seul et pour lui-même.	Il assure son rôle de façon inconstante et/ou partielle.	Il assure sérieusement les rôles qui lui sont confiés.
			Degré 4 Spontanément, l'élève est actif dans le « faire ensemble », il encourage, échange, conseille, pare avec fiabilité.

AFLP évalué	Repères d'évaluation		
	Degré 1	Degré 2	Degré 3
AFLP 5 - S'engager avec une intensité ciblée et persévérer dans l'effort pour envisager des progrès.	L'engagement est insuffisant ou excessif. L'élève ne connaît pas l'intensité de la charge de travail qu'il doit viser ou ne l'atteint pas.	L'engagement est mal dosé. Les premières sensations de fatigue freinent la poursuite de l'exercice. Le temps d'effort réalisé en zone cible est insuffisant pour espérer les effets attendus.	L'engagement de l'élève est continu et visible. Il témoigne d'une persévérance dans la zone d'effort ciblée et d'une bonne connaissance de soi.

AFLP évalué	Repères d'évaluation		
	Degré 1	Degré 2	Degré 3
AFLP 6 - Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.	Il ne prend pas en compte les conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie. (1)	Il respecte épisodiquement (ponctuellement et partiellement) les conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie. (1)	Il respecte régulièrement les conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie. (1)
			Degré 4 Il a intégré à sa pratique et son mode de vie les conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie. (1)

(1) Lors de la séquence, l'enseignant explicite différents conseils d'entraînement, de diététique, d'hydratation, de récupération, il vérifie tout au long de la séquence que les élèves les ont compris, intégrés et les mettent en œuvre dans leur pratique lors des leçons.

Annexe 2

Danse : examen ponctuel obligatoire CAP

Principes de passation de l'épreuve

- Le candidat présente une chorégraphie d'une durée de 1 minute 30 à 2 minutes dans un espace scénique dont les dimensions auront été communiquées au préalable par le jury.
- Il dispose d'un temps de préparation de 15 à 20 minutes. Ce temps, observé par le jury, fait partie de l'épreuve.
- Le candidat fournit le support sonore, s'il existe, sous forme numérique (CD ou clé USB) et dont la durée de montage ne dépassera pas le temps imparti.

Éléments évalués :

- AFLP : S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.
- AFLP : Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.
- AFLP : Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- AFLP : Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.

AFLP évalués	Points	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP1 – S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.	8	Le candidat cherche à « faire vite » pour s'exposer le moins longtemps possible. 0 à 1,5 pt	Le candidat agit pour lui-même plus qu'il n'exprime. Il assume difficilement le regard des spectateurs. 2 à 3,5 pts	Le candidat organise sa prestation pour « faire bien » en assumant de façon souvent neutre sa présence face aux spectateurs. Il récite avec application ce qu'il a appris. 4 à 6 pts	Le candidat agit pour exprimer. Il interprète son propos et tente de capter l'attention du spectateur. 6,5 à 8 pts
AFLP2 – Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.	6	La motricité reste usuelle, caricaturale voire mimée, « au service » d'un projet absent ou confus.	La motricité s'éloigne du quotidien mais comporte des approximations, une tonicité mal régulée, des déséquilibres mal maîtrisés... au service d'un projet inégal. 1,5 à 2,5 pts	La motricité s'enrichit grâce à des variations intentionnelles de formes, de temps, d'énergie, d'espace au service d'un projet simple, organisé avec une intention lisible. 3 à 4,5 pts	La motricité est porteuse de sens et d'émotion. Elle sert l'intention en évoquant le propos choisi. La prestation devient originale en utilisant une motricité expressive fluide et maîtrisée au service d'un projet épuré et structuré, symbolique. 5 à 6 pts
AFLP3 – Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.	3	Préparation absente, à peine esquissée ou inadaptée. 0 à 0,5 pt	Préparation partielle et succincte ou « copiée ». 1 point	Préparation complète et autonome. 2 points	Préparation structurée, générale et spécifique avec prise de repères dans l'espace et répétition des passages importants. 3 points
AFLP4 – Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.	3	Candidat concentré partiellement. Scénario non prévu ou confus. Oublis marqués. 0 à 0,5 pt	Candidat momentanément déconcentré. Scénario sans surprise et monocorde. Oublis visibles. 1 point	Candidat concentré sur son exécution. Scénario construit autour d'un propos qui s'enrichit de contraste. Oublis possibles rattrapés rapidement. 2 points	Candidat concentré sur son interprétation. Scénario construit pour capter et maintenir l'intérêt du spectateur. Prestation mémorisée. Déroulement fluide. 3 points
Une pénalité de 1 point est attribuée aux prestations dépassant de 10 secondes (en + ou en -) l'exigence de durée (1'30 à 2')					

Demi-fond : examen ponctuel obligatoire CAP

Principes de passation de l'épreuve :

- Le candidat réalise un 800 m chronométré à la seconde par un enseignant. La course se réalise en peloton.
- Un espace est dédié à l'échauffement pendant une durée de 15 à 20 minutes avant l'épreuve. Ce temps d'échauffement est évalué par le jury.
- À l'appel, le candidat indique au jury un temps de référence pour constituer les séries. À l'issue de sa course, le candidat estime son temps à la seconde.
- Pendant sa course, le candidat gère son allure pour essayer de courir la seconde moitié de sa course au moins aussi vite que la première moitié.
- La course se réalise sans montre, ni chronomètre mais un temps de passage est donné par le jury à 400 m.

Éléments évalués :

- AFLP : Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou pour battre un record.
- AFLP : Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- L'appréciation des AFLP 1 et 2 portent sur le temps de course (AFLP1) et la gestion de l'allure (AFLP2), qui doit permettre de maintenir une vitesse de course élevée sur toute la distance du 800 m. Un candidat qui marche ou s'arrête ne peut se voir attribuer de points sur le critère « gestion de l'allure de course ».
- AFLP : Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.
- AFLP : Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.

Règlement : Pour permettre le bon déroulement de l'épreuve, les conditions du rabatement sont matérialisées, rappelées en début d'épreuve, et éventuellement adaptées à la piste. Si le candidat ne se rabat pas au bon moment, une pénalité de 1 point sera appliquée sur sa performance finale.

AFLP évalués	Points	Éléments à évaluer	Degré 1			Degré 2			Degré 3			Degré 4		
AFLP1 – Produire et réparer intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou pour battre un record.	8	Performance maximale	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons	Note	Temps filles	Temps garçons
			0,25	5'11"	4'18"	2	4'39"	3'49"	4	4'11"	3'21"	6	3'50"	2'59"
						2,25	4'35	3'45	4,25	4'08	3'18	6,25	3'48	2'57
											6,5	3'46	2'55	
			0,5	5'05	4'15	2,5	4'31	3'41	4,5	4'05	3'15	6,75	3'44	2'53
			0,75	5'	4'11	2,75	4'27	3'37	4,75	4'02	3'12	7	3'42	2'51
			1	4'55	4'07	3	4'23	3'33	5	3'59	3'09	7,25	3'40	2'49
			1,25	4'51	4'04	3,25	4'20	3'30	5,25	3'56	3'06	7,5	3'38	2'47
			1,50	4'47	3'59	3,5	4'17	3'27	5,5	3'54	3'03	7,75	3'36	2'45
1,75	4'43"	3'54"	3,75	4'14"	3'24"	5,75	3'52	3'01	8	3'34	2'43"			
Le temps de la deuxième moitié de course par rapport à la première est :														
AFLP2 – Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.	6	Gestion de l'allure de course	Supérieur à 15" d'écart = 0 pt	Supérieur et compris entre 13 à 15 " d'écart = 1 pt	Supérieur et compris entre 10 à 12" d'écart = 1,5 pt	Supérieur et compris entre 8 à 9" d'écart = 2,5 pts	Supérieur et compris entre 5 à 7" d'écart = 3 pts	Supérieur et compris entre 2 à 4" d'écart = 4 pts	Identique ou supérieur de 1" = 5 pts	Inférieur = 6 pts				
AFLP3 – Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.	3	Échauffement	Préparation à l'effort absente.			Préparation à l'effort incomplète.			Préparation à l'effort adaptée.			Préparation à l'effort : progressive et optimale.		
			0 à 0,75 pt			1 à 1,5 pt			1,75 à 2,25 pts			2,5 à 3 pts		
AFLP4 – Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.	3	Estimation de sa performance	Estimation comprise entre 12 et 14" .			Estimation comprise entre 9 et 11" .			Estimation comprise entre 6 et 8" .			Estimation à 5" ou moins.		
			0 à 0,75 pt			1 à 1,5 pt			1,75 à 2,25 pts			2,5 à 3 pts		

Tennis de table : examen ponctuel obligatoire CAP

Principes de passation de l'épreuve :

- Chaque candidat dispute plusieurs matchs contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes. Les matchs se disputent en deux sets gagnants de 11 points secs. Ils sont arbitrés par un joueur de la poule.
- Les candidats disposent d'un temps d'échauffement d'au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve et d'un temps d'échauffement de 2 minutes avant chacun des matchs de la poule. Les candidats sont observés et évalués durant ces temps d'échauffement.
- Pour l'AFLP « Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point », les évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction de la proportion des oppositions gagnées dans la poule.

Éléments évalués :

- AFLP : Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.
- AFLP : Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marque et mobiliser des moyens de défense pour s'y opposer.
- AFLP : Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.
- AFLP : Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.

AFLP évalués	Points	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFLP1 – Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.	8	Le candidat se focalise uniquement sur le renvoi de la balle.	Il recherche la rupture sur les balles favorables non provoquées.	Il recherche la mise en difficulté dès le service et produit des attaques sur la plupart des balles.	Il construit la rupture sur plusieurs coups.
		Gain des matchs 0 ----- 1,5 pt	Gain des matchs 2 ----- 3,5 pts	Gain des matchs 4 ----- 6 pts	Gain des matchs 6,5 ----- 8 pts
AFLP2 – Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marquer et mobiliser des moyens de défense pour s'y opposer.	6	- Le service est une simple mise en jeu et reste aléatoire. - Le jeu d'attaque est lent, les balles sont majoritairement frappées à plat vers le haut et ne favorisent pas les occasions de marque. - La défense est inefficace, le joueur, souvent immobile, est dépassé sur les balles excentrées ou accélérées.	- Le service est assuré et joué plat. - L'attaque se résume à des gestes explosifs, peu assurés. - Le candidat défend en réagissant tardivement et sans remplacement. La continuité est rarement assurée sur balle accélérée.	- Le service est varié en direction, souvent tendu, mais sans effet réel. - L'attaque est assurée sur les balles faciles et variées en direction. - La défense est assurée par une bonne mobilité et un début de remplacement.	- Le candidat produit des effets au service et parfois en cours d'échange. - Le geste d'attaque est fluide et contrôlé, puisant ou placé. - La défense permet la continuité du jeu sur une ou plusieurs attaques successives.
		0 à 1 pt	1,5 à 2,5 pts	3 à 4,5 pts	5 à 6 pts
AFLP3 – Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.	3	Absence d'échauffement ou échauffement inefficace. 0 à 0,5 pt	Le candidat s'échauffe de façon succincte et incomplète. 1 point	Le candidat met en place une routine d'échauffement ancrée sur la reproduction d'un modèle. 2 points	- Le candidat individualise son échauffement - Il utilise ce moment pour identifier les caractéristiques de l'adversaire. 3 points

AFLP4 – Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; Intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.	3	Il intègre difficilement les règles. 0 à 0,5 pt	Il met en œuvre partiellement ou sans grande assurance les règles retenues. 1 point	Il comprend et fait appliquer les règles principales. 2 points	Il respecte et fait respecter l'ensemble des règles et règlement retenus. 3 points
---	-----------------	--	--	---	---